AGENT D'ENTRETIEN ECOLE

Domaine	Famille	Métier (CNFPT)
INTERVENTIONS TECHNIQUES	Propreté et déchets	Agente / Agent de propreté des espaces publics

Caractéristiques de l'emploi

Filière professionnelle	Technique
Catégories éligibles	C
Cadre d'emplois éligibles	Adjoints techniques territoriaux
Grades éligibles	Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe
Mission	L'agent d'entretien effectue seul ou sous le contrôle d'un responsable de chantier, l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux et des biens du patrimoine de la collectivité.

Activités	Tâches
Entretenir le matériel et les locaux administratifs, techniques ou spécialisés	Nettoyage des locaux Utilisation d'équipements spécifiques (aspirateur, cireuse…) Rangement du matériel utilisé.
Traiter les déchets	Tri et évacuation des déchets courants. Élaboration et mise en œuvre du suivi des projets et des programmes de travaux (définition des besoins, études de faisabilité
Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité	Contrôle de l'état de propreté des locaux et signalement des dysfonctionnements. Sollicitation de spécialistes en cas d'anomalie rencontrée

Compétences du poste

- Maîtrise des techniques modernes de nettoyage
- Aptitude à appliquer les règles de sécurité relatives aux outils et produits
- Connaissance des techniques de manutention
- Connaissances des règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir s'adapter aux usages et usagers des bâtiments

Positionnement du poste

Affectation	Commune de : MUTTERSHOLTZ	Lieu : Ecole élémentaire	Service :
Supérieur hiérarchique	Nom, prénom :	Fonction : Responsable technique	
Rattachement fonctionnel			

Positionnement du poste

Cotation du poste au niveau responsabilité	
Encadrement	Nombre d'agents encadrés : Catégories des agents encadrés (A, B ou C) :
Composition de l'équipe de travail à laquelle appartient l'agent	5 agents au sein de l'équipe technique mais travail essentiellement individuel
Relations (interlocuteurs internes et externes de l'agent)	Enseignants de l'école, enfants, collègues

Conditions de travail

Durée du travail hebdomadaire	Temps complet : Non	Temps non complet : 20h
Horaires :	Lundi : 16h/20h Mardi : 16h/20h Mercredi : 8h/12h ou 14h/18h Jeudi : 16h/20h Vendredi : 16h/20h Samedi : Dimanche :	Commentaire :
	Horaires fixes :	Horaires variables :
Astreintes :		
Contraintes spécifiques au poste	Heures d'intervention hors du temps scolaires	
Modalités congés annuels	Pas de congés possibles en temps scolaires. Congés annualisés dans le temps de travail.	

Risques professionnels

Nature des risques principaux	Risque lié aux produits, aux émissions et aux déchets Risque lié à l'utilisation de machines et outils Risque de manutention manuelle
Mesures de prévention	Aspirateurs dorsaux, autolaveuse

Autres éléments d'information concernant le poste

Source : guide des métiers territoriaux du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

NB : Cette fiche de poste n'a pas de caractère contractuel et peut évoluer en fonction des projets de la collectivité.

Notifié à l'agent, le :

Signature de l'agent